PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Campagne 2023

Demande de régulation par tir d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) : Renard

Arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

Les tirs de régulation ne sont possibles qu'après réception d'une décision expresse d'autorisation .

Demandeur (renseigner toutes les lignes)

Nom- prénom : ……

Adresse : ……

Code postal – commune : ……

Le cas échéant, représentant le territoire de chasse : ……

Téléphone : ……

Courriel : ……

☐ *=> Cases ci-dessous à cocher en fonction de la situation et de la demande*

Agissant en qualité de (une case obligatoire) **:**

☐ Propriétaire ☐ Délégataire porteur de la délégation en bonne et due forme

☐ Exploitant

Sollicite l'autorisation de destruction à tir de spécimens des espèces suivantes, dans les conditions ci-après définies par l'arrêté ministériel du 3 août 2023 susvisé :

Espèces	Périodes et lieux des tirs de destruction
☐ Renard	☐ du 3 août 2023 au 9 septembre 2023 inclus uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole Commune 1 : …… Lieux dits : …… Commune 2 : …… Lieux dits : …… Commune 3 : …… Lieux dits : ……

Je déclare obligatoirement pour chaque espèce pour lesquelles je sollicite une autorisation, dans le tableau situé au recto, la nature des dégâts ainsi que le montant estimatif du préjudice correspondant.

(Ces données seront exploitées de façon anonyme afin d'établir un bilan départemental annuel)

Espèce visée par la demande	Dégâts sur cultures (chaque colonne doit être renseignée si dégâts sur cultures)			Dégâts sur animaux (chaque colonne doit être renseignée si dégâts sur animaux)			Dégâts sur autres biens	
	culture	ha	montant (€)	espèce	nombre	montant (€)	nature	montant (€)

☐ *=> Cases ci-dessous à cocher obligatoirement*

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'obligation du port de l'autorisation de destruction (ou d'une copie) par le bénéficiaire et par chaque participant, chacun devant être titulaire d'un permis de chasse validé pour la saison en cours.

☐ Je prends connaissance qu'en l'absence de retour d'un bilan en 2021 ou 2022, aucune autorisation ne sera délivrée en 2023.

☐ Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A ....., le ……. / …….. / 2023

Signature

Afin de faciliter une délivrance de l'autorisation dans les meilleurs délais possibles,
il vous est conseillé d'écrire lisiblement et de vérifier la complétude de votre demande.

Demande à adresser par courrier à la Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Environnement - 39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX
ou par courriel : **ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr**

Lorsque la demande d'autorisation est formulée avec le présent formulaire papier, la déclaration des bilans sera réalisée avec le document annexé à la décision qui sera transmise par la DDT, par voie postale.

Lorsque la demande d'autorisation est formulée par voie électronique, la déclaration des bilans par voie électronique sera privilégiée en utilisant le numéro de décision qui sera attribué l'outil « Mes démarches simplifiées ».